ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 10075

Texte de la question

Les banques ouest-allemandes doivent desormais crediter les comptes de leurs clients le jour de la remise des cheques. Ainsi en a decide la cour de Karlsruhe. Cette decision ne manquera pas d'interesser les consommateurs francais, qui ne cessent, par le biais d'associations, d'attirer l'attention sur l'epineux probleme des dates de valeur. A l'heure actuelle, en France, entre le jour de remise du cheque et celui ou la somme est creditee sur les comptes, la delai est d'environ quatre a cinq jours ; a l'exception du Credit mutuel du Sud-Ouest et de la Societe generale, qui creditent le compte de leurs clients le jour de l'operation. En consequence, M Georges Mesmin demande a M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, si, a l'horizon du grand marche unique europeen, il est dans son intention d'inciter les banques a reformer leur systeme pour l'harmoniser avec ce qui se fait de mieux dans les pays voisins.

Texte de la réponse

Reponse. - Les etablissements de credit comme l'ensemble des entreprises sont libres de facturer les services qu'ils rendent a leur clientele. Ils doivent cependant respecter le decret du 24 janvier 1984 relatif a la publicite des operations de banque qui prevoit que les etablissements de credit doivent informer le public des conditions relatives aux operations de banque qu'ils effectuent. Pour leur part, les pouvoirs publics veillent a l'application effective de ces dispositions et attendent de la concurrence qu'elle joue au profit du consommateur. Comme le souligne l'honorable parlementaire, certains etablissements de credit ont d'ores et deja renonce au systeme des dates de valeur alors que d'autres estiment qu'il correspond a la prise en compte de delais techniques et a une forme de remuneration. Il appartient a cet egard a chaque banque de definir sa politique commerciale et d'en informer le public ; dans ces conditions le consommateur est a meme de faire le choix qu'il estime le meilleur.

Données clés

Auteur : M. Mesmin Georges
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10075
Rubrique : Banques et etablissements financiers
Ministère interrogé : économie, finances et budget
Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 930